


**ANNEXE A LA DEMANDE D'AIDE LEADER 23-27 - RATTACHEMENT DU PROJET AU PLAN D' ACTIONS
COHERENCE ENTRE LE PROJET, LE PLAN D' ACTION ET LES CRITERES DE SELECTION DU GAL**

GAL	Nord-Ouest Vendée
Fiche-action de rattachement	N° 1 : Promouvoir des solutions d'habitat adaptées aux besoins
Raison sociale du bénéficiaire	Commune de l'Île d'Yeu
Libellé de l'opération	Financement du poste de chargée de mission Habitat pour 2024/2025

LIENS DU PROJET AVEC LA FICHE-ACTION (FA) DE RATTACHEMENT

Catégorie FA	Libellé dans la fiche-action	Argumentaire et/ou document probant
Priorités stratégiques	Améliorer les conditions de vie des habitants et préserver un cadre de vie attractif	
Objectifs opérationnels	- Contribuer à adapter l'offre de logement aux besoins de tous les habitants - Renforcer l'ingénierie de projet en appui aux initiatives locales	
Effets attendus	- Accès facilité de la population du territoire à des logements correspondants à leurs besoins - Meilleure mobilisation des logements vacants - Développement de nouvelles formes d'habiter - Renforcement de l'ingénierie du territoire en matière d'habitat et meilleure coordination des moyens et des initiatives	
Type d'action éligible	<u>Renforcement de l'ingénierie en matière d'habitat et des moyens d'animation des politiques de l'habitat.</u>	<i>Soutien au financement de postes de chargés de mission habitat sur chaque territoire</i>
Bénéficiaire	Collectivités locales et leurs groupements	Commune
Dépenses éligibles	Dépenses immatérielles : - Frais directs de personnel sous la forme de coûts simplifiés - Les coûts indirects pris en charge par le taux forfaitaire de 7% appliqué sur les dépenses directes éligibles	Cf lettre de mission : chargé de mission à 100 % sur l'opération
Conditions d'éligibilité à la fiche-action	Sans objet.	
Montants et taux d'aide applicable	80% d'aide FEADER de la dépense cofinancée avec un plafond d'aide à 50 000 €.	Plafond de 50 000 €.

Montant des dépenses présentées	105 114,94 € HT pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.
Montant des dépenses retenues pour le dossier LEADER	105 114,94 € HT

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
 Reçu en préfecture le 11/07/2025
 Publié le 
 ID : 085-218501138-20250708-DEL2507148-DE

RESULTAT DE LA SELECTION DE L'OPERATION

Insérer la grille de sélection, les notes obtenues et le résultat de cette sélection lors du Comité de Programmation : 100 % ou pondération.

Date du Comité de Programmation :

Grille de sélection du GAL Nord-Ouest Vendée	Note obtenue
Critère 1 : Dimension innovante du projet	2
Critère 2 : Rayonnement territorial du projet	2
Critère 3 : Démarche partenariale et collective du projet	2
Critère 4 : Démarche développement durable du projet (équité sociale, préservation de l'environnement et efficacité économique)	3
Note finale attribuée à la sélection	9
Conclusion : Le projet est aidé à 100 % du montant FEADER qui sera validé dans l'avis réglementaire de la Région.	

Par ce document, en tant que porteur du projet :

- Je m'engage à ce que mon projet réponde aux critères de la fiche d'action du plan d'actions du GAL ;
- J'ai pris connaissance du résultat de la sélection de mon projet pris en Comité de Programmation du GAL Nord-Ouest Vendée ;
- J'ai pris connaissance que la sélection de mon projet ne vaut ni acceptation, ni promesse de subvention.

Certifié exact et sincère, le (date) :

Cachet et signature du représentant légal de la structure :

La Maire,
Carole CHARUAU